



FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE LA
COURSE CAMARGUAISE

Procès-verbal de la commission électorale du 07 septembre 2015
à 16h au siège de la F.F.C.C.

Membres présents :

- Gérard BATIFORT — Françoise FAYARD – Karine ROUX

Membres excusés : Norbert NESTI – Nicolas MANCHON - Lucien PALIX - Jean-Claude PAPONNEAU

Objet : Préparer le vote objet de la 2^o assemblée générale ordinaire prévue le mardi 22 septembre 2015 à VAUVERT salle Bizet.

Vote portant sur :

- Eventualité d'un prêt hypothécaire
- Eventualité de la vente du siège fédéral

1° / déterminer qui vote et dans quelles conditions.

2° / Forme des pouvoirs et des procurations.

3° / Composition commission vérification pouvoirs et procurations.

4° / Composition bureau de vote du 22 septembre 2015 et horaires.

5° / Mode de scrutin et document à présenter.

6° / Résultats.

1° - Qui vote et dans quelles conditions :

- Votant : tous les adhérents FFCC à jour de leur cotisation licence 2015 au 18 septembre 2015.
- Conditions :
- Pour les adhérents en associations : 1 représentant pour 12 (lui inclus).
Il s'agit de : C.T – manadiers — gardians professionnels – AGNS – Raseteurs et tourneurs.
- Pour les adhérents individuels et/ou directs : 1 licence = 1 voix.
Il s'agit de : C.T non organisateur – Etablissements agréés – toute personne adhérente mais n'étant dans aucune association – élèves raseteurs uniquement majeurs.

2° - Forme des pouvoirs et des procurations :

- Les associations adhérentes à la FFCC doivent fournir par courrier au moment du dépôt de la demande de licences le ou les nom (s) des personnes désignées pour les représenter lors des votes fédéraux. Il y sera précisé le nom de la personne porteuse du pouvoir ou de la procuration et la liste nominative des adhérents représentés.

- Un modèle de pouvoir et procuration sera mis en ligne sur le site internet fédéral.

3° - Composition de la commission chargée de la vérification des pouvoirs et procurations :

- Deux personnes ont été désignées à cet effet lors du Comité Directeur du 17 février 2014 : Jean-Louis **VAQUETTE** et Patrick **GARCIA**.

4° - Composition bureau de vote du 7 septembre 2015 et horaires :

- Un président a été désigné à cet effet lors du Comité Directeur du 17 février 2014 : Françoise **FAYARD**.
- Il lui sera adjoint 8 personnes qui sous son autorité seront chargées : des émargements des listes de vote – le contrôle de l'isoloir – la tenue de l'urne – du dépouillement – de la régularité du vote et du dépouillement.
- Le bureau de vote sera ouvert à 18 heures 30 et la clôture dès les votes terminés pour pouvoir procéder au dépouillement dans les meilleures conditions de temps.

6° - Modes de scrutins et documents à présenter :

- Il s'agit d'un vote à bulletin secret à la majorité des membres présents pour les deux questions.
- Il ne sera autorisé aucun raturage.
- Chaque votant devra être porteur d'une pièce d'identité et de sa licence fédérale 2015
- Le vote se fera par appel par département puis par collège..

7° - Résultats :

- L'annonce des résultats est à la charge du secrétaire de la FFCC.

Fin de Réunion à 17h30 le 7 septembre 2015

Karine ROUX

Françoise FAYARD

Gérard BATIFORT